

AVIS DE DECLARATION SANS SUITE

MARCHE 2019-FCS-04

Identification de l'organisme qui passe le marché : M. Raphaël BERNARDIN, Maire, Parc Georges Spénale, 81370 Saint-Sulpice-La-Pointe - Tél 05 63 40 22 00 - Fax 05 63 40 23 30 – Courriel : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Objet du marché : Fourniture de mobiliers bureau pour le rez de chaussée de l'hôtel de ville de la commune de Saint Sulpice la Pointe (81)

Nombre et consistance des lots : Le présent marché n'est pas alloti

Procédure de passation La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un marché de Fournitures Courantes soumis au CCAG Fournitures dans sa dernière version en vigueur à la date de publication du marché. Il s'agit d'un accord cadre (Art. L2125-1 du CCP) à bons de commandes (Art. R2162-2) sans minimum annuel HT et avec un maximum annuel HT décomposé comme suit :

	Montant maximum annuel HT
1ere année d'exécution	60 000€ HT
2 ^{ème} année d'exécution	25 000€ HT
3 ^{ème} année d'exécution	25 000€ HT
4 ^{ème} année d'exécution	25 000€ HT
Montant maximal HT	135 000€HT

En application des articles R 2185-1 et R2185-2 du Code De la Commande Publique le présent marché est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, le pouvoir adjudicateur souhaite redéfinir le périmètre de son besoin en vue d'une nouvelle publication de marché dans le courant de l'année 2020.